



Université
**BORDEAUX
MONTAIGNE**

Direction Générale des Services

Ref : CA2022/18

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 AVRIL 2022

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE SORTIES DE L'ACTIF

➔ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 15 avril 2022 réuni sous la présidence de Monsieur Lionel LARRÉ,

*Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-1, L.712-2, L.712-3, R.719-52 à R.719-112,
Vu les dispositions du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,
Vu la délibération CA2020/55 du 11 décembre 2020,*

Entendu l'exposé en séance de Mme Ammar-Khodja, agent comptable de l'Université Bordeaux Montaigne,

➤ *Après en avoir délibéré,*

➔ **DÉCIDE** d'approuver un ensemble de sorties de l'actif d'un montant total de 6063,60€ dont 3593,86€ ont été amortis, avec une valeur nette comptable résiduelle d'un montant total de 2 469,74€ (selon document figurant en pièce ci-jointe à la présente délibération).

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 15 avril 2022.

Membres présents	15
Membres représentés	9
Abstention (s)	0
Votants	24
Blanc(s) ou nul(s)	0
Suffrages exprimés	24
Pour	24
Contre	0

Le Président,



Lionel LARRÉ.

- 2 MAI 2022

Publié le :

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux :

27 AVR. 2022